



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

La prise en charge du diabète

Question écrite n° 34733

Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la prise en charge du diabète. En effet, près de 300 000 Français ont vu leurs vies changer grâce à ce capteur de glycémie, dit « FreeStyleLibre », inscrit sur la liste des produits et prestations remboursables, depuis 2017. Plus qu'un capteur, c'est également un outil majeur en matière de télémédecine, puisque les patients équipés sont connectés à leur médecin, ce qui permet dès lors d'accélérer le développement de la télésurveillance. Un capteur de nouvelle génération, dit « FreeStyleLibre 2 », a maintenant été évalué par la Haute autorité de santé qui a émis un avis favorable à son inscription sur la liste des produits et prestations remboursables. L'avis de la Haute autorité de santé estime qu'il pourrait y avoir jusqu'à 500 000 patients éligibles à ce dispositif, contre 300 000 aujourd'hui, soit 200 000 Français de plus susceptibles de bénéficier de ce dispositif innovant. Cet avis a donc été transmis au Comité économique des produits de santé (CEPS), pour que soit défini le prix final de ce capteur et que soit publié un arrêté d'inscription pour son remboursement. C'est pourquoi il lui demande les mesures qu'il entend prendre, afin de faire procéder, dans les meilleurs délais, à la publication de l'arrêté d'inscription pour un remboursement de ce dispositif innovant.

Données clés

Auteur : [M. Didier Quentin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34733

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 décembre 2020](#), page 8906

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)